

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
24 septembre 2026

Mise en ligne le :

05 OCT. 2026

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 26  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

**Procurations de vote et mandataires :** BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Pascal BROSSAULT est nommé secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 septembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point n°5**

**Délibération n°2026-093. MARCHES PUBLICS/AMÉNAGEMENT : Attribution du marché n° 2026-19-20 relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel avec services associés pour la commune de Thorigné-Fouillard et l'EHPAD La Claire Noé**

Rapporteur : Etienne MAINGUET

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2124-2 et des articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réuni le 30 septembre 2026 comportant un avis motivé et un classement des prestations ;

**VU** les crédits inscrits au budget.

**CONSIDERANT** que la commission d'appel d'offres a émis un avis motivé et procédé au classement des offres ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal décide de suivre l'avis et le classement de la commission d'appel d'offres.

**Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 CONTRE** (DEGUILLARD Julie, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëticia), **le Conseil municipal décide**

**D'ENTERINER** le choix de la commission d'appel d'offres réuni le 30 septembre 2026

**D'ATTRIBUER** les deux lots du marché de fourniture et d'acheminement d'énergie :

- 2026-19 Lot n° 1 fourniture et l'acheminement d'électricité avec services associés pour une durée de 3 ans (34 Point De Livraison) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,
- De retenir la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) n°1 avec fourniture d'électricité renouvelable (100 %),
- 2026-20 Lot n° 2 fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec services associés pour une durée de 4 ans (13 Point de Comptage et d'Estimation) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour 4 PCE et au 1<sup>er</sup> juillet 2027 pour 9 PCE.

*À titre indicatif, la consommation annuelle prévisionnelle d'électricité des sites est la suivante : 852,038 MWh.*

*La consommation annuelle prévisionnelle de gaz des sites est la suivante : 1 668,202 MWh.*

*Le montant estimé s'élève à 550 000 € T.T.C. pour le gaz et 800 000 € T.T.C. pour l'électricité sur 4 ans.*

*Il est rappelé les caractéristiques suivantes du cahier des charges :*

- Flexibilité de 10% à la baisse ou à la hausse en fonction de la consommation globale,
- Prise en compte de la gestion de branchements provisoires inter-locatifs (portage de maisons),
- Possibilité d'ajout de boucle d'autoconsommation,
- Absence d'engagement de consommation.

**D'AUTORISER** M Le Maire à signer les marchés avec la société EDF pour les lots 1 et 2, fourniture et acheminement d'électricité et gaz et services associés.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Benoît CLAUDON

